



Conditions générales de fonctionnement de l'établissement de soins vétérinaires du DrV SAFFROY Laurent
Clinique Vétérinaire Vet'Ouest,
6 rue Sidney Béchét 54520 LAXOU
<https://vetouest.fr>

● **APPELLATION DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS**

Etablissement classé « clinique vétérinaire pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015.

● **HORAIRE D'OUVERTURE ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC**

Consultations sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 14h à 19h et le samedi de 8h30 à 12h.

● **PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS DES ANIMAUX**

- DrV SAFFROY Laurent, gérant, Ecole Vet-Agro Sup - Lyon
- DrV LAVERGNE Sandra, salariée, Faculté de médecine vétérinaire - Liège (Be)
- 3 ASV diplômées niveau 5 et 1 ASV en formation

● **PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE LA CLINIQUE**

- Consultations de médecine générale et médecine interne
- Chirurgie de convenance
- Chirurgie des tissus mous
- Echocardiographie et échographie abdominale
- Radiographie
- Analyses sanguines (bilans courants)
- Analyses approfondies/histologie/cytologie via le laboratoire CERBAVET
- Délivrance de médicaments (conformément à la législation en rigueur)
- Ventes de produits d'hygiène et aliments diététiques/physiologiques
- Click & collect pour les produits d'hygiène et l'alimentation via le site <https://chronovet.fr>

● **SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISES**

- Présence aux horaires d'ouverture d'au moins un vétérinaire une ASV au sein de la clinique
- En dehors des horaires d'ouverture, il n'y a pas de personnel sur place mais la clinique dispose d'une caméra IR qui permet la surveillance des animaux hospitalisés à distance
- Lors des week-ends et des jours fériés il n'y a pas de personnel sur place, les soins aux animaux hospitalisés sont assurés par les DrV SAFFROY et DrV LAVERGNE qui se déplacent au sein de la clinique en fonction des besoins de chaque hospitalisé

● **PERMANENCE ET CONTINUITÉ DES SOINS**

- les astreintes de nuits, de week-ends et jours fériés sont réparties entre la clinique vétérinaire Saint Max (117 Avenue Carnot - 54130 SAINT MAX) et les DrV SAFFROY et DrV LAVERGNE via une plateforme de régulation téléphonique en appelant au 03 83 98 10 10

- **ESPECES TRAITEES**

- Chiens
- Chats
- Furets
- Lagomorphes
- Rongeurs

- **DECES DE L'ANIMAL**

- Si la loi le permet, restitution du corps a des fins d'inhumation
- La clinique propose des services d'incinération collective ou individuelle par l'intermédiaire de la société ESTHIMA Faulquemont - Avenue du District 57380 FAULQUEMONT

- **ADMISSION DES ANIMAUX VISES PAR LA LEGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX - CHIEN DE 1ère ET 2ème CATEGORIE**

- Acceptés en laisse et muselés
- Présentés par une personne majeure

- **ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS**

- Non admis
- Si un animal errant est trouvé sur la voie publique, appeler la mairie de la commune où l'animal a été trouvé

- **CONDITIONS TARIFAIRES**

- Affichés dans notre salle d'attente
- Devis pour les investigations, les soins réalisés et les chirurgies.

- **MODALITES DE REGLEMENT**

- Honoraires payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu
- Paiement par cheque en 3 fois possible a partir d'un certain montant
- Acompte demandé lors d'hospitalisation de l'animal ou des soins longue durée

- **LITIGES**

- Si litige à caractère déontologique, s'adresser au CROV Grand Est - BP 20010 57151 MARLY CEDEX - 09 72 61 71 34 - cro.grand-est@ordre.veterinaire.fr

- **RCP**

- CABS NELIO 96 Bvd d'Australie ZAC Rives de Meurthe 54000 NANCY
- N° de police d'assurance : 10859032504

- **LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES »**

- Le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant
- Tout vétérinaire et toute ASV est soumis au secret professionnel